

Création des services communs ressources régionaux Transfert des contrats de travail

**Pôles Ressources
Innovation-Recherche-Développement / Direction Services Marchands**

**Pôles métiers
Elevage / Végétal / Entreprises/ Territoires Environnement / Filières**

La **Chambre régionale d'agriculture de Normandie**, réunie en session le 27 novembre 2017, sous la présidence de Daniel GENISSEL.

Vu l'article D511-69 du Code rural et de la pêche maritime qui prévoit que les Chambres d'agriculture peuvent constituer tous les services et instituer toutes les fonctions qu'elles jugent nécessaires à leur fonctionnement,

Vu le décret n°2016-610 du 13 mai 2016 relatif à l'organisation et aux missions du réseau des Chambres d'agriculture,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et son actualisation en date du 23 janvier 2017,

Vu les articles D511-96 modifié du Code rural et de la pêche maritime,

Vu les articles L514-2, D514-25, D514-26, D514-27, qui prévoient que des Etablissements du réseau peuvent créer entre eux des services communs

Vu les articles L512-1, D512-1-3 et D512-2 du Code rural et de la pêche maritime qui prévoient que la Chambre régionale d'agriculture, au bénéfice des Chambres départementales d'agriculture de leur circonscription,

- élabore, coordonne et promet une offre de formation
- met au point des prestations certifiées et des outils performants
- promeut la création et la reprise d'entreprises agricoles
- coordonne, valorise les programmes de développement, recherche et innovation, contribue à la capitalisation des données, établit des partenariats avec des organismes de R&D, par la création d'un service commun IRD,

Vu l'article 16 du Projet de loi sur la simplification, qui stipule que le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance des dispositions prévoyant les conditions dans lesquelles les Chambres régionales exercent à titre exclusif, en lieu et place des Chambres départementales, tout ou partie des missions attribuées à celles-ci, ainsi que le transfert aux Chambres régionales des personnels employés par les autres Etablissements du réseau de leur circonscription,

Vu le projet stratégique CAP Normandie du réseau des Chambres d'agriculture de Normandie, dont l'avancement a été validé par les sessions CRAN du 28/1/2016 puis du 27/11/2017, qui prévoit le transfert à la CRAN des collaborateurs du réseau rattachés hiérarchiquement aux pôles ressources, dans le cadre d'un organigramme cible de la Chambre régionale d'agriculture joint en annexe,

Vu les délibérations correspondantes adoptées ou en cours d'adoption par les Chambres départementales d'agriculture de Normandie, relatives au transfert de leurs activités d'intervention concernées, et sous réserve de leur adoption pour les Chambres d'agriculture Eure et Seine-Maritime,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Article 1 : Création de services communs

Décide la création d'un service commun Innovation-Recherche et Développement (IRD) au sein de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie au 1^{er} janvier 2018 ;

Décide la création d'un service commun Direction des Services Marchands (DSM) au sein de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie au 1^{er} janvier 2018 ;

Décide la création d'un service commun Pôle Elevage au sein de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie au 1^{er} janvier 2018 ;

Décide la création d'un service commun Pôle Végétal au sein de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie au 1^{er} janvier 2018 ;

Décide la création d'un service commun Pôle Entreprises au sein de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie au 1^{er} janvier 2018 ;

Décide la création d'un service commun Pôle Territoires-Environnement au sein de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie au 1^{er} janvier 2018 ;

Décide la création d'un service commun dit « Filières » au sein de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie au 1^{er} janvier 2018, ce service étant en cours de préfiguration, l'appellation pourra évoluer par décision déléguée au Bureau ;

Décide de transférer à la CRAN toutes les activités prévues au niveau de ces services communs et actuellement assurées par les Chambres départementales ;

Les annexes à la présente délibération indiquent les périmètres d'intervention des différents services communs, actuellement en cours de finalisation.

Article 2 : Transfert du personnel

Les personnes, actuellement salariées de Chambres départementales, et devant assurer à titre principal des activités dans ces nouveaux services communs régionaux, sont **transférées des Chambres départementales normandes à la CRAN**. La CRAN assurera de ce fait la continuation des contrats de travail en cours des salariés attachés à l'activité concernée par ces services communs régionaux, selon les modalités prévues par l'accord social en cours de négociation avec les partenaires sociaux.

Au 1^{er} janvier 2018, le périmètre de ces services communs régionaux (organigramme en annexe) conduira à répartir les activités concernées sur des nouveaux postes, s'ajoutant aux postes déjà existants à la CRAN. Le nombre de postes concernés (ramenés en ETP) est mentionné dans la délibération budgétaire du Budget Initial 2018, et sera susceptible d'évolution au cours de 2018 et des années à venir, en fonction de la finalisation des organisations et des besoins exprimés.

Article 3 : Objet - Compétences - Comité de gestion du service commun

Les Services communs, créés au sein de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie pour une durée indéterminée, dont l'objet et le périmètre sont précisés en annexe, peuvent être amenés ultérieurement à compléter les missions qui leur ont été transférées par la présente délibération et à intégrer d'autres pôles de compétences correspondant à des fonctions existantes ou à créer au sein des Chambres d'agriculture de Normandie.

Les Services communs sont administrés chacun par un Comité de gestion. Il est composé du Président délégué (Président de Chambre), du Président du Comité ou de la Commission régionale du domaine et du Directeur délégué (Directeur de Chambre). Le Directeur du Pôle participe à ses réunions.

Le Comité de gestion du Service commun a pour rôles de :

- orienter les activités du Service commun : il fixe notamment les priorités et définit les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs,
- prendre toutes décisions concernant l'organisation et le fonctionnement du Service commun,
- suivre, contrôler et évaluer l'activité et le fonctionnement du Service commun.

La gestion du service commun est confiée à la Chambre régionale d'agriculture, sous l'autorité du Directeur délégué, et le pilotage du Directeur du Pôle.

Article 4 : Moyens du service commun

Au titre des missions qui lui ont été transférées, le Service commun exerce l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de son objet.

Pour ce faire :

- La Chambre régionale d'agriculture de Normandie affecte au Service commun, le personnel chargé de conduire les missions objet du Service commun.
- Les Chambres départementales d'agriculture de Normandie mettent à la disposition de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie pour les besoins du Service commun, le personnel concerné, impliqué dans les missions transférées au Service commun.

Dans le cas de la mise à disposition de personnel par une Chambre départementale d'agriculture à la Chambre régionale d'agriculture, les modalités de mise à disposition sont définies dans une convention spécifique établie entre les deux parties.

Les ressources du Service commun sont constituées :

- De la contribution des Chambres départementales d'agriculture de la région Normandie à la CRAN,
- De contrats et subventions, perçus par la CRAN au bénéfice du service commun concerné
- Et/ou de prestations extérieures mises en œuvre par ces services communs, directement perçues par la CRAN.

Les dépenses du Service commun sont constituées :

- des charges de personnel (agents de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie et agents des Chambres départementales d'agriculture de Normandie mis à disposition pour partie de leur temps), réalisant des missions incombant au Service commun,
- des charges de fonctionnement et d'investissement directes (charges de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie) ou transférées (charges des Chambres départementales d'agriculture de Normandie), liées à la réalisation des missions incombant au Service commun. La nature et le montant de ces charges sont annuellement déterminés par le Comité de gestion du Service commun.

Le budget du Service commun fait l'objet d'une section analytique dans le budget de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

En référence à l'article D.514-27 du décret susvisé, les opérations financières transférées au Service commun par les Chambres départementales d'agriculture parties prenantes, passent sous la responsabilité de l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, commun à toutes les Chambres d'agriculture normandes.

Le budget du Service commun est établi par le Directeur délégué à partir des éléments préparés par le Directeur de Pôle, le responsable financier de la Chambre régionale d'agriculture et en concertation avec le Comité des directeurs des Chambres d'agriculture de Normandie.

Il est examiné par le Comité de gestion du Service commun, puis présenté au Bureau avant d'être soumis au vote de la session de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

Article 5 : Retrait-Dissolution du service commun

Toute modification relative au retrait d'une Chambre départementale d'agriculture de Normandie du Service commun et toute dissolution du Service commun :

- fera l'objet d'une délibération préalable en session de la Chambre d'agriculture concernée,
- puis fera sous forme d'avenant à la présente délibération, l'objet d'une délibération complémentaire votée en session de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie,
- et fera concomitamment sous forme d'avenants aux délibérations initiales, l'objet de délibérations complémentaires concordantes des autres Chambres départementales d'agriculture parties prenantes du Service commun.

En outre, au cas où la modification ou la dissolution du Service commun auraient des incidences budgétaires nécessitant des équilibrages financiers entre Chambres d'agriculture de Normandie par affectation de leurs contributions à la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, ces flux financiers seraient alors établis par le Comité de gestion du Service commun avant d'être soumis au vote de la session de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

Article 6 : Evaluation

Le fonctionnement du Service commun fait annuellement l'objet d'un bilan afin d'en parfaire l'efficacité, à partir de la feuille de route annuelle. Ce bilan est établi par le Directeur de Pôle et le Directeur délégué du Service commun et validé par le Comité de gestion.

Fait à Caen, le 27 novembre 2017

Le Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie



Daniel GENISSEL

ANNEXES

- 1. Organigramme de la CRAN**
- 2. Présentation IRD**
- 3. Présentation DSM**
- 4. Présentation Pôle Elevage**
- 5. Présentation Pôle Végétal**
- 6. Présentation Pôle Entreprises**
- 7. Présentation Pôle Territoires-Environnement**
- 8. Présentation Pôle « Filières »**

Délibérations services communs et transferts

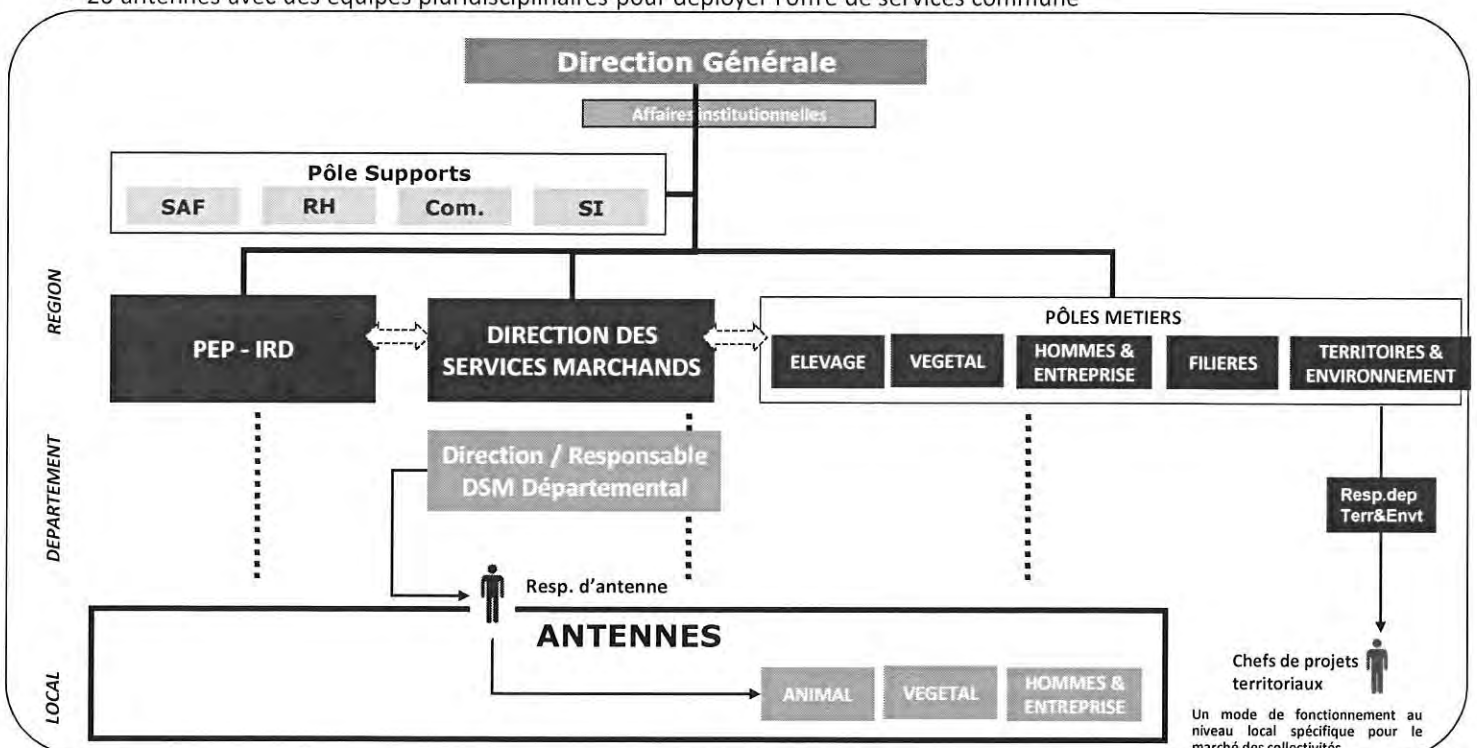
Organisation Réseau Cap Normandie

Annexes – 27 novembre 2017



Annexe 1 : Organigramme / 480 collaborateurs déployés sur des pôles ressources et supports, 5 pôles métiers et des antennes terrain

- Une Direction générale en évolution Un pôle IRD au service des agriculteurs, des filières et
- Une Direction des services marchands (DSM) en pilotage de l'offre de services Chambres
- Des Pôles piliers de l'expertise Chambres
- Une Direction IRD en pilotage de l'innovation /expérimentation
- 20 antennes avec des équipes pluridisciplinaires pour déployer l'offre de services commune



Annexe 2

Service commun IRD

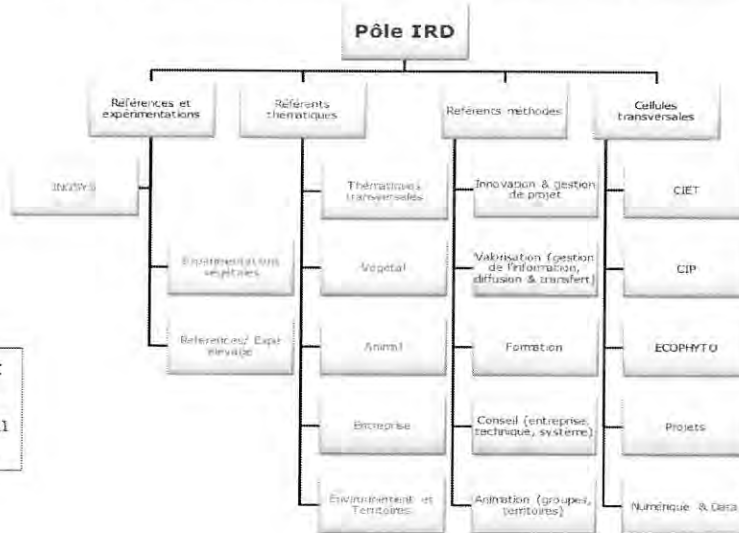
Points clés

- Un pôle IRD, porteur de la stratégie IRD du réseau, porteur des programmes d'innovation et de R&D des Chambres, pilote des expérimentations et des références, ressource pour les autres pôles et l'ensemble des conseillers du réseau, accompagnateur de la transformation numérique de l'agriculture et du réseau, en charge des relations partenariales
- Des référents thématiques, ressources pour les pôles, mobilisables sous toute forme adaptée à un transfert efficace (information décisionnelle, formation des conseillers, intervention ponctuelle en formation ou conseil...)
- Des référents méthodes, spécialisés par métier, en charge d'étudier les axes d'amélioration, de modernisation, d'innovation des productions et services.

Direction Innovation Recherche Développement

Objectif 2019
50 ETP / 40 %
managt direct

Fonctions :
existantes
en évolution
nouvelles



2

Annexe 3

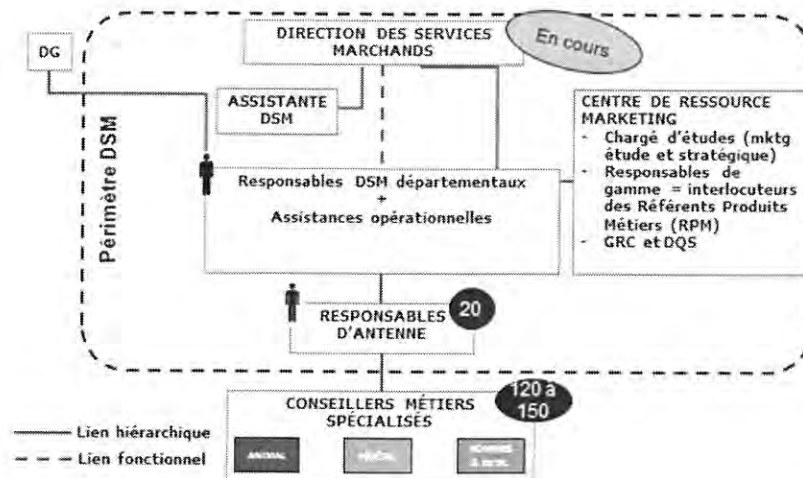
Service commun Direction des Services Marchands (DSM)

Points clés

- DSM en charge du pilotage de l'offre de services et du développement de l'activité commerciale :
 - Un centre de ressources marketing / communication des offres de services
 - Un réseau commercial pour centraliser les besoins du terrain et déployer les offres de service
- La stratégie de la Direction des Services Marchands (DSM) est déployée en 2018 par les responsables DSM départementaux
- Une instance de pilotage de la stratégie marketing et commerciale, avec pour objectifs de définir et suivre les plans d'actions régionaux

Création Direction Services Marchands

Objectif 2019
8 à 10 ETP



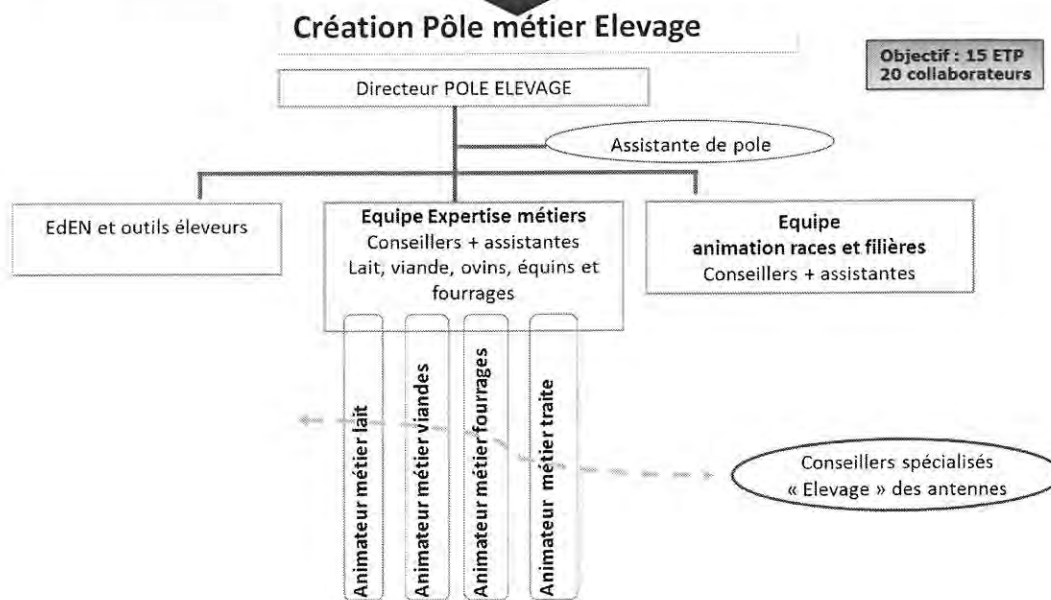
3

Annexe 4

Service commun Elevage

Points clés

- Un pôle métier élevage régional, structuré en relation étroite avec la gouvernance professionnelle élevage, porteur de la stratégie élevage du réseau, en interface avec DSM, IRD et les antennes
- Activités « ressources » portées par le pôle métier régional : expertise métier conseil/formation, production notes techniques, pilotage de projets régionaux élevage, liens avec IRD (références, innovation) et DSM (conception d'offre de service/référent produit pour DSM), animation associations éleveurs-groupes-filières, EdEN-IPG, Outils métiers éleveurs, activités traite
- Activités « services » en intervention directe sur productions spécialisées (équin, ovin...), en complément des antennes, en partenariat avec grands comptes



4

Annexe 5

Service commun Végétal

Points clés

- Un pôle métier végétal régional, structuré en relation étroite avec la gouvernance professionnelle Agronomie-productions végétales, porteur de la stratégie PV du réseau, en interface avec DSM, IRD et les antennes.
- Activités « ressources » portées par le pôle métier régional : expertise métier conseil/formation, production notes techniques, pilotage de projets régionaux agro-pv, liens avec IRD (références, innovation) et DSM (conception d'offre de service/référent produit pour DSM),
- Thématiques traitées : agroécologie, agriculture biologique, agronomie, pédologie, toutes cultures et fourrages assolés, productions spécialisées, météorologie, agriculture précision, apiculture
- Activités « services » en intervention directe sur productions spécialisées (cidriculture, horticulture, maraichage..), en complément des antennes, en partenariat avec grands comptes

Création Pôle métier Végétal

**Pôle métier en cours de préfiguration
Direction de pôle recrutée
Objectif autour de 10 ETP**

5

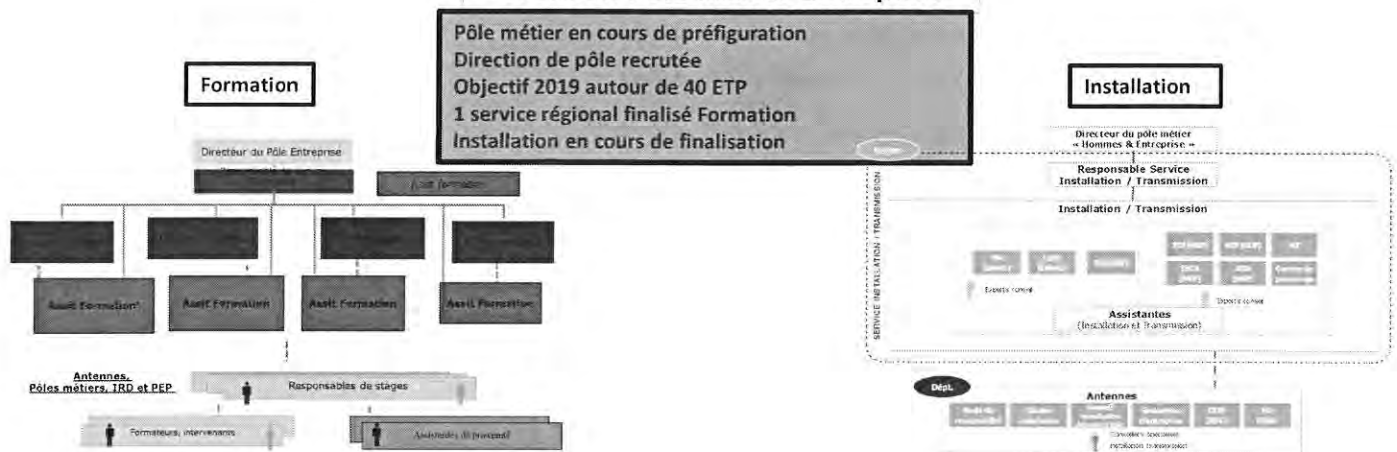
Annexe 6

Service commun Entreprise

Points clés

- Un pôle métier Entreprise régional, structuré en relation étroite avec la gouvernance professionnelle Entreprise, associant les Groupes thématiques Formation, Installation, Conseil, porteur de la stratégie Entreprise du réseau, en interface avec DSM, IRD et les antennes. Il intègre l'organisation régionale Formation et Installation/Transmission, conçoit l'organisation services spécialisés, Bâtiments,...) et l'organisation conseil (conseil entreprise, conseil stratégique, PAC, CFE...)
- Activités « ressources » portées par le pôle métier régional : expertise métier conseil/formation, production notes techniques, pilotage de projets régionaux, liens avec IRD (références, innovation) et DSM (conception d'offre de service/référent produit pour DSM), articulation Conseil-formation
- Thématiques traitées : Formation/Installation -Transmission/ Conseil entreprise/Bâtiments /CFE /Apprentissage...
- Activités « services » en intervention directe sur Formation, Installation, conseil Bâtiments,...

Création Pôle métier Entreprise



6

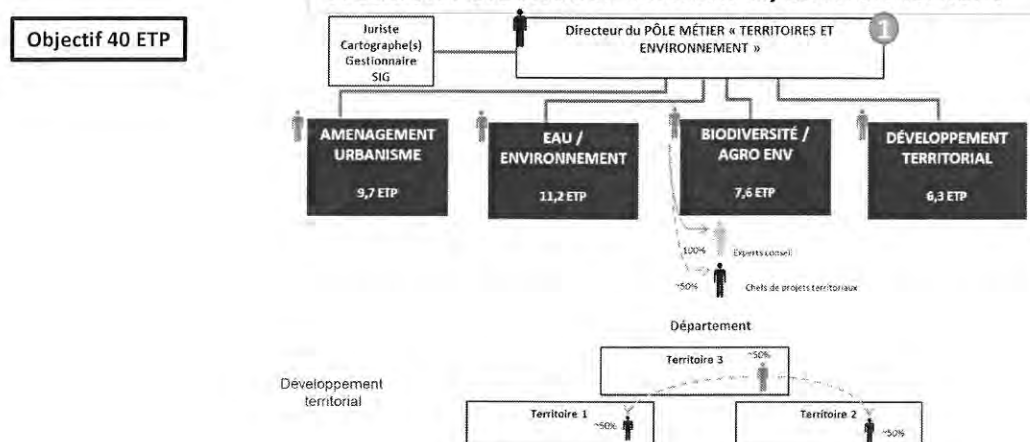
Annexe 7

Service commun Territoires & Environnement

Points clés

- 3 missions auprès des Collectivités : Mission consulaire et avis sur les Schémas territoriaux, autorisation et document d'urbanisme, bassin d'alimentation et captage, réglementations environnementales /Mission d'intérêt général en lien avec Collectivités et Partenaires (Chartes, Protocole..) / Missions Conseils et prestations auprès Collectivités, opérateurs publics et privés
- Un pôle métier Territoires régional, structuré en relation étroite avec la gouvernance professionnelle territoires-environnement, pour mieux impliquer la profession agricole sur les enjeux territoriaux, via les groupes territoriaux, et créer du lien entre projets Agriculteurs et projets Collectivités
- Un service régional intégré avec des compétences spécifiques pour répondre aux besoins des différents clients, avec un mode de fonctionnement au niveau local spécifique pour le marché des collectivités en lien étroit au chef de projet territorial (2 à 4 territoires par département), avec double compétence : expertise métier + développement local
- Des thématiques traitées/aménagement : urbanisme-foncier, développement territorial, environnement : droit environnement, Biodiversité, MAEC, bois, bocage, agroforesterie, changement climatique, eau, captage érosion, boues déchets, cartographie...

Création Pôle Métier Territoires/Environnement



7

Annexe 8

Service commun « Filières »

Points clés

- Un pôle métier « Filières », à relier avec la gouvernance professionnelle « Filières » en cours de définition, porteur de la stratégie « Filières-Marchés » du réseau, en interface avec DSM, IRD et les antennes
- Activités « ressources » portées par le pôle métier régional : expertise métier, pilotage de projets régionaux, liens avec IRD (références, innovation) et DSM (conception d'offre de service/référent produit pour DSM), travaux avec partenaires
- Thématiques traitées : circuits courts, filières qualité, nutrition-alimentation, promotion Produits et Filières, Salon de l'Agriculture Paris, sourcing régional en matières premières agricoles, Filières non alimentaires biomatériaux, bioénergies, chimie verte
- Activités « services » en intervention directe sur projets de filières, en lien avec les antennes, en partenariat avec grands comptes

Création Pôle métier « Filières »

Pôle métier en cours de préfiguration
Direction de pôle recrutée
Objectif entre 10 et 20 ETP

